

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1043

présenté par

M. Chassaigne, M. Wulfranc, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Dharréville,
Mme Buffet, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 6 QUATER

À l'alinéa 1, après le mot :

« réemploi »,

insérer les mots :

« ou biosourcés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent également intégrer la référence aux produits biosourcés dans cet article afin que l'État et les collectivités soient incités à l'utilisation de ressources renouvelables issues de la biomasse.

Ces produits ont une empreinte environnementale plus faible et n'utilisent pas de ressources fossiles épuisables.